



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

17 rue de Châteaudun
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
www.cfsi.asso.fr

@ : info@cfsi.asso.fr



© Aced, Bénin 2021

RAPPORT FINANCIER 2025

Assemblée générale du 26 juin 2026



SOMMAIRE

1. RAPPORT DE LA TRESORIERE	5
2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	6
3. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE.....	14
3.1. Chiffres clés	14
3.2. Faits caractéristiques de l'exercice.....	14
3.3. Principales règles et méthodes comptables	15
3.4. Changement de méthode et réglementation comptable	16
3.5. Résultat	16
3.6. Informations sur le bilan.....	16
3.7. Informations sur le compte de résultat	20
3.8. Autres informations	23
Faits postérieurs à l'exercice et perspectives d'activités	24
4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	25
4.1. Description du modèle socio-économique du CFSI.....	25
4.2. Politique de réserves.....	25
4.3. Règles d'établissement du compte d'emploi des ressources (CER)	25
4.4. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)	27
4.5. CROD des contributions volontaires en nature (CVN)	28
4.6. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD (charges et CVN)	29
4.7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	30
4.8. Répartition des emplois de l'exercice	31
4.9. Les ressources	35
4.10. L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public.....	35
4.11. Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2025.....	35
4.12. Variation des fonds propres liés à la générosité du public (GP)	36
5. CONVENTIONS SIGNEES AVEC DES ORGANISATIONS REPRESENTEES AU CONSEIL DE DIRECTION.....	37
5.1. Conventions signées en 2025	37

1. RAPPORT DE LA TRESORIERE

Ce rapport vise à souligner les faits marquants de l'année 2025 et à dessiner, à partir des éléments connus, les perspectives pour l'année 2026.

L'analyse financière détaillée de l'exercice 2025 est disponible dans l'annexe aux comptes de l'exercice.

Concernant la situation financière de notre association relative à cet exercice, les points marquants sont les suivants :

- un exercice qui présente un déficit à hauteur de -30,9 K€ en décalage avec notre prévisionnel dans lequel nous avons inscrit en produit un leg à percevoir pour un montant de 80 K€ non perçu sur l'exercice 2025 ;
- deux programmes développés en année pleine : CAAC (Coopérer Autrement en Acteurs du Changement) dans sa 3^{ème} phase et Terres Nourricières dans sa 4^{ème} phase. Ces deux programmes se termineront en 2026 ;
- les rapports de dépenses dans le cadre des conventions en cascade des programmes ne nous étant pas tous parvenus, les charges inhérentes feront l'objet de report sur l'exercice 2026 ;
- une organisation administrative et financière qui assure un bon suivi des activités et des financements ;
- des charges de fonctionnement qui restent maîtrisées ;
- une collecte légèrement supérieure à celle de 2024, mais un solde similaire en net avec des frais de collecte à hauteur de 281 k€ ;
- une trésorerie positive de fin d'exercice de 1 847 K€ qui s'explique par la réception en fin d'année de la 2^{ème} tranche de la subvention AFD du projet Terres Nourricières ;
- une situation financière saine, mais qui se fragilise du fait de fonds propres qui restent limités.

L'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte économique difficile qui aura un impact sur la collecte auprès des donateurs, sur le volume de dotation des financeurs privés, mais également dans un contexte de réduction importante des fonds publics qui touche les associations au plan local, national et international et par conséquent les membres et les partenaires du CFSI.

La construction de nouveaux projets et la recherche de nouveaux financements s'avèrent donc primordiales pour garantir la pérennité du CFSI avec, en parallèle, le travail engagé autour de la place du CFSI et de sa valeur ajoutée pour ses membres et dans la sphère de la solidarité internationale.

Marie-Noëlle Tavaud

Trésorière du CFSI

2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)

**Association
COMITE FRANÇAIS POUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE
(C.F.S.I.)
17 RUE DE CHATEAUDUN - 75009 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

À l'Assemblée Générale de l'association C.F.S.I.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28/06/2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.F.S.I. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités que nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.4 « Changement de méthode et réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels au titre de l'exercice 2025 concernant le changement de comptabilisation et de présentation comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

12-14 Rue de l'Eglise - 75015 PARIS – Tél. : 01 45 79 41 24 – Contact : m.peronny@crowe-dba.fr

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil de Direction.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 10 juin 2026

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport :

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN CFSI AU 31/12/2025

	BRUT	A. & P	NET N	NET N-1		MONTANT N	MONTANT N-1
BILAN ACTIF					BILAN PASSIF		
Frais d'établissement			0		Fonds propres sans droit de reprise		
Frais de développement			0		Fonds propres statutaires		
Donations temporaires d'usufruit			0		Fonds propres complémentaires		
Concessions, brevets ...			0		Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds commercial			0		Fonds statutaires	73 900	73 677
Autres immobilisations incorporelles	34 121	34 121	0		Fonds propres complémentaires		
Immos incorpos en cours, avances et acomptes			0		Ecart de réévaluation & équiv.		
Immobilisations incorporelles	34 121	34 121	0	0	Réserves		
Terrains			0		Réserves statutaires ou contract.		
Constructions			0		Réserves pour projet de l'entité	350 633	350 633
Installations techniques, matériel et outillage	68 470	52 425	16 045	22 085	Autres réserves		
Autres immo. corporelles			0		Report à nouveau		
Immos corpos en cours, avances et acomptes			0		Résultat de l'exercice	-30 915	223
Biens reçus par les legs ou donations destinés à être cédés	17 250		17 250		Résultat sous contrôle de tiers		
					Situation nette		
					Fonds propres consommables		
					Subventions d'investissement		
					Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles	85 720	52 425	33 295	22 085	TOTAL FONDS PROPRES	393 617	424 532
Participations			0		Fonds reportés liés aux legs ou donations	17 250	
Autres participations			0		Fonds dédiés	1 400 302	1 534 344
Créances rattachées			0				
Autres titres immobilisés			0		TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	1 417 552	1 534 344
Prêts			0				
Autres immobilisations financières	22 781		22 781	21 867	Provisions pour risques		
Immobilisations financières	22 781	0	22 781	21 867	Provisions pour charges		
TOTAL IMMOBILISATIONS	142 622	86 546	56 076	43 952	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
COMPTES DE LIAISON	0		0		COMPTES DE LIAISON	0	0
Stocks et en cours			0		Emprunts obligataires et assimilés		
					Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Clients et comptes rattachés	96 184		96 184	128 914	Emprunts et dettes financières diverses	0	5 796
Créances reçues par legs ou donations			0		Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes versés	287 600		287 600	204 079	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 008 491	2 535 691
Autres créances	113 399		113 399,08	2 687 213	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Charges constatées d'avance	1 624 152		1 624 152	2 165 074	Dettes des legs ou donations		
					Avances et acomptes reçus		
					Dettes fiscales et sociales	129 782	109 484
Valeurs mobilières de placement	6 796		6 796	0	Autres dettes		73 273
Disponibilités	1 840 236		1 840 236	351 380	Produits constatés d'avance	75 000	897 493
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 968 367	0	3 968 367	5 536 661	TOTAL DETTES	2 213 274	3 621 736
Frais d'émission des emprunts			0		Écart de conversion passif		
Primes de remboursement des obligations			0				
Écart de conversion actif			0		(1) Dont concours bancaires	0	0
					(2) Dont dettes financières CT		
TOTAL GÉNÉRAL	4 110 989	86 546	4 024 443	5 580 613	TOTAL GÉNÉRAL	4 024 443	5 580 613

CFSI compte de Résultat 2025

	2025	2024	Ecart	Ecart %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	32 420	33 425	-1 005	-3,0%
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	30	84	-54	-64,4%
dont ventes de dons en nature			0	
Ventes de prestations de service			0	
dont parrainages			0	
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 217 993	1 929 054	-711 061	-36,9%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			0	
Ressources liées à la générosité du public			0	
Dons manuels	525 601	536 850	-11 249	-2,1%
Mécénats		17 500	-17 500	-100,0%
Legs, donations et assurances-vie	49 030	0	49 030	
Contributions financières	305 237	174 033	131 203	75,4%
Reprises sur provisions exploit.			0	
Pdts cessions immos incorpo et corpo			0	
Utilisations des fonds dédiés	546 094	227 809	318 285	139,7%
Autres produits	21 019	52 353	-31 334	-59,9%
Total I	2 697 423	2 971 109	-273 686	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			0	
Variation de stock march.			0	
Achat de matières premières et autres approv.			0	
Variation de stock mat.			0	
Autres achats et charges externes	516 341	509 938	6 403	1,3%
Aides financières	1 000 020	715 436	284 584	39,8%
Impôts taxes et versements assimilés	35 460	38 734	-3 274	-8,5%
Salaires	466 312	387 498	78 813	20,3%
Cotisations sociales	237 314	211 521	25 793	12,2%
Dotation amort. sur immobilisations	8 967	10 271	-1 304	-12,7%
Dotation prov. sur immobilisations			0	
Dotation sur actif circulant (1)			0	
Dotation pour risques et charges			0	
Val cpta des immo incorpo et corpo cédées			0	
Reports en fonds dédiés	449 302	1 074 576	-625 274	-58,2%
Autres charges	26 833	45 190	-18 358	-40,6%
Total II	2 740 548	2 993 165	-252 617	-8,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-43 124	-22 056	-21 068	95,5%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			0	
Produits des autres valeurs mobilières	16 065	29 894	-13 829	-46,3%
Autres intérêts et produits assimilés			0	
Reprise sur provisions financ.			0	
Différences positives de change	0	73	-73	-100,0%
Pdts des cessions d'immos fi			0	
Produits nets sur cessions de VMP			0	
Total III	16 065	29 968	-13 903	-46,4%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amort. & prov.			0	
Intérêts & charges assimilées			0	
Différences négatives de change	0	822	-822	-100,0%
Val cpta des immos fi cédées			0	
Ch nettes sur cess° autres éléments fi			0	
Total IV	0	822	-822	-100,0%
RESULTAT FINANCIER	16 065	29 146	-13 081	
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	-27 059	7 090	-34 150	-481,6%
Produits exceptionnels	0	0	0	
Charges exceptionnelles	0	695	-695	-100,0%
Participation des salariés	0	0	0	
Impôt sur les bénéfices	3 856	6 172	-2 316	-37,5%
RESULTAT NET	-30 915	223	-31 138	-13990,8%

	2025	2024	Ecart	Ecart %
Evaluation des contributions : Bénévolat	3 558	6 833	-3 276	-47,9%
Evaluation des contributions : Prestations en nature	0	396	-396	-100,0%
Evaluation des contributions : Dons en nature			0	
Total des contributions (Produits)	3 558	7 229	-3 672	-50,8%
Emploi des contributions : Secours en nature	0		0	
Emploi des contributions : M&D biens	0	396	-396	-100,0%
Emploi des contributions : M&D services	0	0	0	
Emploi des contributions : Personnel bénévole	3 558	6 833	-3 276	-47,9%
Total des contributions (Charges)	3 558	7 229	-3 672	-50,8%

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

3. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

3.1. Chiffres clés

Les comptes de l'exercice approuvés par le conseil de direction le 4 juin 2026, en présence de la commissaire aux comptes, Madame Nathalie Elio, présentent les totaux suivants :

- Total du bilan	4 024 442,72 €
- Total du compte de résultat	2 744 403,75 €
- Résultat de l'exercice	- 30 915,39 €

3.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Outre les échanges avec les membres dans le cadre de la plateforme, le CFSI a mis en œuvre, animé et assuré le suivi de deux programmes : Terres nourricières et Coopérer Autrement en Acteurs de Changement, tous deux soutenus par l'Agence française de développement (AFD).

Le projet associatif du CFSI

L'année 2025 s'inscrit dans la mise en œuvre du projet associatif adopté par l'assemblée générale de juin 2022. La plate-forme CFSI exerce trois métiers :

- animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs sur une entrée sectorielle ou géographique ;
- mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et / ou partenaires qui concerne l'ensemble des programmes animés par le CFSI ;
- production et diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

Ces trois métiers concernent l'ensemble des programmes animés par le CFSI :

- axe agriculture et alimentation : programme d'appui à l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao), ALIMENT**TERRE** et plaidoyer en faveur du droit à l'alimentation ;
- axe société civile : la nouvelle phase du programme coopérer autrement en acteurs de changement, la fermeture du Programme en Algérie soutenu par l'Union européenne et la Fondation de France.

Principaux éléments financiers

Le total du bilan au 31/12/2025 est en forte diminution par rapport au 31/12/2024 passant de 5 580 612,71 € à 4 024 442,72 €. Cette évolution s'explique par la mise en œuvre des programmes pluriannuels du CFSI. Le calendrier des programmes entraîne chaque année, des modifications importantes dans les produits et les charges constatés d'avance.

La diminution des charges du compte de résultat 2025 (- 8,5 %) est également liée au rythme d'exécution des programmes qui a conduit à constater des dotations aux engagements plus faibles (- 58 %).

En termes de ressources, le CFSI bénéficie du soutien des pouvoirs publics français (Agence française de développement), de ses donateurs individuels et de fondations privées partenaires de longue date et/ou nouveaux partenaires.

Les fonds issus de la générosité sont, dans leur ensemble, en très légère augmentation (+3,6 %). Les ressources issues de la collecte auprès des donateurs individuels sont en diminution de - 2,1 (-11 249,41 €).

Le versement du solde du legs (part numéraire) annoncé en 2021 et inscrit au budget n'a pas encore été reçu par le CFSI.

3.3. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08 ;
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07 ;
- règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC ;
- règlement ANC n° 2024-07 relatif à la distinction « dettes / autres fonds propres » modifiant divers règlements de l'ANC.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice autres que celles imposées par la nouvelle réglementation.

Il est établi pour les mêmes opérations :

- une comptabilité générale tenue selon le plan comptable général, en particulier celui des associations, aboutissant au bilan et au compte de résultat ;
- une comptabilité analytique qui ventile les charges et les produits par destination, c'est à dire en fonction de chaque objectif ou action.

Les subventions sont comptabilisées de la manière suivante :

- la part des subventions prévue pour l'exercice est constatée en produit de l'exercice ;
- les montants contractuels accordés et non encore versés au 31 décembre sont inscrits à l'actif du bilan dans la rubrique subventions à recevoir ;
- la part des subventions relative aux exercices futurs est inscrite au passif du bilan en produit constaté d'avance ;
- le cas échéant, quand une subvention prévue pour l'exercice n'a pas été utilisée en totalité, l'engagement d'emploi est inscrit en charges à la rubrique « reports en fonds dédiés » et en fonds dédiés sur subventions au passif du bilan.

Concernant le suivi des programmes cofinancés, le compte de résultat retrace les différents mouvements liés aux conventions signées avec les organisations membres du CFSI ou

partenaires (programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, campagne **ALIMENTERRE** et CAAC) impliquées dans l'exécution des programmes. A la fin de l'exercice, pour les programmes pluriannuels, les comptes sont arrêtés au regard de l'avancement de chaque programme ou projet. La part des conventions signées avec les organisations membres ou partenaires et correspondant à des charges non réalisées au 31/12/2025 est inscrite en charges constatées d'avance. Autrement dit, tous les engagements pris avant la date de la clôture de l'exercice sont constatés dans la comptabilité du CFSI.

Les apports en nature des organisations parties prenantes aux actions subventionnées sont introduits au titre des Contributions Volontaires en Nature (CVN). Ces données sont présentées en pied du compte de résultat : en produit pour la valorisation des heures de bénévoles et en charge pour le temps consacré ayant servi à la bonne mise en œuvre des projets.

En 2025, nous avons également inscrit dans nos comptes, au titre des valorisations, 1 prestation en nature pour la mise à disposition d'une salle pour une rencontre dans le cadre du programme **ALIMENTERRE**.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est intégré à l'annexe. Il est présenté selon l'arrêté du 22 mai 2019 relatif à la présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées par des organismes faisant appel à la générosité publique.

3.4. Changement de méthode et réglementation comptable

Les changements de méthodes comptables imposés par la nouvelle réglementation concernent pour le CFSI, dans le compte de résultat, uniquement la comptabilisation des charges exceptionnelles qui sont, cette année, enregistrées en autres charges de gestion et concernent uniquement des régularisations liées aux exercices antérieurs.

Elles sont, en revanche, très visibles dans la nouvelle présentation du bilan, sans apporter de changement dans la comptabilisation des écritures.

3.5. Résultat

Le compte de résultat 2025 laisse apparaître un déficit de - 30 915,39 €. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire de l'affecter, conformément aux statuts du CFSI, à la réserve statutaire qui se sera après affectation de 42 984,17 €.

3.6. Informations sur le bilan

Informations sur les comptes de bilan - actif

Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

IMMOBILISATIONS	Immobilisation	Augmentation	Diminution	Immobilisation
	01/01/2025			31/12/2025
Logiciels	34 120,85	0,00	0,00	34 120,85
Mobilier et matériel de bureau	5 767,68	0,00	0,00	5 767,68
Matériel bureautique/informatique	60 459,64	2 927,10	11 558,05	51 828,69
Travaux siège social	10 873,83	0,00	0,00	10 873,83
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	111 222,00	2 927,10	11 558,05	102 591,05

Les investissements de 2025 concernent le renouvellement de postes informatiques.

Tableau des amortissements

Le mode linéaire d'amortissement est retenu pour toutes les immobilisations. Les durées principales d'amortissement sont :

- 3 ans pour le matériel informatique et les logiciels ;
- 5 ans pour le mobilier et le matériel de bureau ;
- 9 ans pour les travaux.

AMORTISSEMENTS	Amortissement	Dotation	Sortie de l'actif	Amortissement
	01/01/2025			31/12/2025
Logiciels	34 120,85	0,00	0,00	34 120,85
Mobilier et matériel de bureau	5 204,77	133,15	0,00	5 337,92
Matériel informatique	46 406,91	7 599,42	11 558,05	42 448,28
Travaux siège social	3 404,81	1 233,96	0,00	4 638,77
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	89 137,34	8 966,53	11 558,05	86 545,82

Immobilisations financières : 22 780,63 € (21 866,91 € au 31/12/2024)

Les immobilisations financières concernent :

- le dépôt de garantie pour les bureaux du 17 rue de Châteaudun 21 459,05 €
- le compte de prêt auprès de l'OCIL (collecteur du 1 % logement) 1 321,58 €

L'intégralité du dépôt de garantie de la rue Le Peletier a été récupéré.

Biens reçus par legs à céder : 17 250 € (néant au 31/12/2024)

La nouvelle réglementation comptable impose d'inscrire dans les comptes les biens immobiliers reçus par legs dès la notification du legs (les legs en numéraire restent quant à eux inscrits dans les comptes au moment de la réception des fonds). Le CFSI est colégataire (7,5%) d'une maison à Lespesses (62). Ce bien est donc à l'actif pour la valeur notifiée par le notaire. Il a été vendu en 2026.

Avances et acomptes versés : 287 599,54 € (204 079,33 € au 31/12/2024)

Cette rubrique du bilan permet de distinguer les avances et acomptes versés des autres créances. Elle se décompose ainsi :

- les acomptes versés à des organisations membres et partenaires dans le cadre de conventions de financement (la majorité des conventions prévoit un acompte de 50 % à la signature) pour 249 019,32 € ;
- les acomptes versés aux fournisseurs (acompte sur travaux à réaliser) pour 2 850,36 € ;
- les avoirs attendus mais non reçus au 31/12/2025 pour 35 729,86 €.

Créances : 209 582,85 € (2 816 127,68 € au 31/12/2024)

Les créances diverses sont à échéance inférieure à un an. Elles se répartissent de la manière suivante :

- les clients et comptes rattachés comprennent les produits à recevoir correspondant notamment à des refacturations pour les programmes (ex : Festival de films) et les sous-locataires, des dons, des cotisations et des apports pour les projets dus au titre de 2025 et encaissés en 2026 (96 184 €) ;
- les créances « sociales » pour 2 399,08 € correspondant aux IJSS à recevoir et un trop perçu par la DGFIP ;
- les créances correspondent aux subventions à recevoir pour 111 000 € (2 682 430 € au 31/12/2024).

	Montant brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'un an
Agence française de développement / ministère	3 000,00	3 000,00	-
Autres subventions	108 000,00	108 000,00	-
TOTAL	111 000,00	111 000,00	0,00

Charges constatées d'avance : 1 624 152,34 € (2 165 074,08 € au 31/12/2024)

Ce poste correspond aux charges constatées durant l'année qui concernent les exercices suivants. On distingue :

- la part des activités qui se dérouleront après le 31/12/2025 dans le cadre des conventions avec les membres du CFSI (580 391,73 €) et les partenaires des Programmes agriculture et alimentation et Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (976 602,13 €) ;
- les charges engagées au titre des programmes et qui se dérouleront après le 31/12/2025 : frais de déplacement, prestataires (10 683,51 €) ;
- les charges engagées en 2025 pour le fonctionnement : location de la machine à affranchir, contrat d'assistance pour les logiciels de comptabilité et paie, la maintenance du site, la prospection téléphonique et les fournitures non consommées au 31/12/2025 (56 474,97 €).

Informations sur les comptes de bilan – passif

Fonds propres : 393 616,91 € (424 532,30 € au 31/12/2024)

Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025, le résultat de l'exercice 2024 a été affecté à la réserve statutaire.

FONDS PROPRES	01/01/2025	mouvement exercice	résultat 2025	31/12/2025
Réserve statutaire	73 677,00	222,56		73 899,56
Réserve opérations de développement	350 632,74			350 632,74
Report à nouveau	0,00	0,00		0,00
Résultat de l'exercice	222,56	-222,56	-30 915,39	-30 915,39
Total des fonds propres	424 532,30	0,00	-30 915,39	393 616,91

Fonds reportés liés au legs : 17 250 € (néant au 31/12/2024)

Les fonds reportés correspondent aux biens immobiliers reçus par legs qui ne sont pas destinés à être conservés par le CFSI. Le montant inscrit au 31/12/2025 correspond à l'estimation transmise par le notaire qui a reçu le mandat pour la mise en vente. Il est inscrit en contrepartie dans le compte de charges de « reports en fonds reportés ».

Fonds dédiés : 1 400 301,95 € (1 534 344,02 € au 31/12/2024)

Les sommes inscrites au passif en fonds dédiés sont inscrites en contrepartie en charge dans le compte « reports en fonds dédiés ». Elles sont rapportées en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Les fonds dédiés correspondent à :

- la part non utilisée des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets pluriannuels ;
- la part des engagements pris sur les fonds privés (produits de la collecte) et qui n'a pas encore été totalement utilisée dans le cadre de projets pluriannuels conventionnés.

FONDS DEDIES - ORIGINE DES FONDS	Solde au 01/01/2025	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2025
Subventions publiques	1 320 760,45	432 051,94	443 850,84	1 308 961,55
Générosité du public	86 518,13	0,00	47 092,85	39 425,28
Subventions privées	127 065,44	0,00	75 150,32	51 915,12
TOTAL	1 534 344,02	432 051,94	566 094,01	1 400 301,95

Emprunts et dettes divers : 0 € (5 795,71 € au 31/12/2024)

Le litige avec le propriétaire du 32 rue Le Peletier a été résolu, le dépôt de garantie des sous-locataires leur a été reversé.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 2 008 491,49 € (2 535 691,00 € au 31/12/2024)

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés comprennent :

- les dettes fournisseurs (fournitures, services) : 451 497,63 € ;
- les dettes liées aux conventions avec les partenaires du CFSI (Pafao, ALIMENTERRE et CAAC) : 976 602,13 € (elles sont toutes à échéance à moins de un an du fait du terme en 2026 des 2 programmes en cours).
- les dettes liées aux conventions avec les membres du CFSI (Pafao, ALIMENTERRE et CAAC) : 580 391,73 € (elles sont également toutes à échéance à moins de un an).

Dettes fiscales et sociales : 129 782,37 € (109 483,93 € au 31/12/2024)

Ces dettes comprennent

- les dettes sociales : sommes dues au titre des salaires : le brut et les cotisations sociales liés aux provisions sur congés payés, les cotisations sociales, la taxe sur les salaires, le prélèvement à la source (125 926,37 €) ;
- les dettes fiscales : 3 856,00 € correspondant à l'impôt sur les intérêts perçus sur les livrets d'épargne.

Autres dettes : 0 € (73 272,75 € au 31/12/2024)

En 2024, nous avons un reliquat sur la subvention reçue de l'AFD pour le PCPA qui a été reversé à l'AFD en 2025.

Produits constatés d'avance : 75 000 € (897 493 € au 31/12/2024)

Les produits constatés d'avance correspondent à la partie rattachée aux exercices futurs des subventions reçues et pour lesquelles le CFSI a signé une convention pluriannuelle de financement. En 2025, seules 2 conventions sur fonds privés sont concernées.

Engagements hors bilan

Le CFSI est colégataire universel avec 5 associations du legs de M Pierre-Marcel Colombier dont l'état de l'actif et du passif révèle une succession bénéficiaire. Au jour de la clôture des comptes, la valeur du bien et donc le montant destiné au CFSI reste inconnu.

Indemnité de fin de carrière

Le CFSI ne relevant d'aucune convention collective, le calcul de l'indemnité est basé sur le code du travail. Une évaluation a été réalisée mais aucune provision n'est comptabilisée.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux de cotisation : 50,90 %
- taux très faible de rotation du personnel
- table de taux de mortalité : (table INSEE année 2024)
- taux d'actualisation : 3,60 %

Le montant ainsi évalué est de 13 721,14 €.

3.7. Informations sur le compte de résultat

Le compte de résultat présente les produits et les charges par nature. Les éléments précisés ci-dessous concernent les évolutions significatives constatées pour certains postes. Les dépenses par destination sont décrites dans l'annexe au compte d'emploi des ressources.

Les ressources

Le financement de l'exercice a été assuré à 80 % par des ressources de l'exercice, 20 % par l'utilisation des fonds dédiés.

Les ressources de l'exercice comprennent :

- les cotisations des membres du CFSI ;
- la vente de biens ;
- les produits des tiers financeurs, à savoir : les subventions publiques correspondant à des cofinancements de l'Agence française de développement (Terres nourricières, CAAC), les ressources liées à la générosité du public et les participations des organisations membres ou partenaires au financement des actions ;
- l'utilisation des fonds dédiés ;
- des produits divers.

Les cotisations

En 2025, 32 420 € sont inscrits dans les comptes au 31/12/202, 33 090 € au titre des cotisations reçues pour 2025 minorés de 670 € attendus au titre des cotisations 2024 mais non reçues (33 425 € en 2024).

Les ventes de biens

Les ventes de biens s'élèvent à 30 €. Le CFSI refacture les frais d'envoi des expositions ALIMENTERRE ou des DVD des films libres de droits des années précédentes.

Les produits de tiers financeurs

Cette rubrique regroupe l'ensemble des fonds reçus en provenance de tiers, à savoir :

- les subventions publiques ;
- les subventions privées ;
- les ressources liées à la générosité du public (dons, mécénats et legs).

Les subventions publiques et privées : 1 217 993 € (1 929 054,42 € en 2024)

Les montants présentés ci-dessous correspondent aux montants reçus en cours d'année et affectés à l'exercice.

OBJET	Origine	Montant de l'exercice
Terres nourricières (agriculture et alimentation)	AFD + MASA	900 493
Coopérer autrement en acteurs de changement	AFD	0
Subventions publiques		900 493
Pafao	Fondation de France	170 000
ALIMENTERRE	Biocoop / Carasso / Léa nature / Equité partagée/ Triballat / Fondation Crédit Coop	147 500
Subventions privées		317 500
TOTAL		1 217 993

Les dons et legs 574 630,43 € (554 349,92 € en 2024)

Les montants collectés sont légèrement inférieurs au réalisé de 2024 (-0,2 %).

ORIGINE	2024	2025	variation
Dons manuels	536 850	525 600	- 11 250
Mécénats d'entreprise	17 500		- 17 500
Legs	0	49 030	49 030
TOTAL	554 350	574 630	20 280

La stratégie de collecte a été validée par le conseil de direction du 5 juin 2025. Les appels à la générosité ont été déclinés de la manière suivante :

- fidélisation : en augmentation de 3 % par rapport à 2024 en raison d'un don exceptionnel. La fidélisation se traduit par l'envoi d'au maximum cinq lettres d'appel au don (dont « l'Essentiel de l'année 2024 »). A ces activités se sont ajoutés des appels aux dons par emailing, et les lettres d'informations : CFSI et ALIMENTERRE ;
- prélèvements : légère augmentation de 0,3 % ;
- recrutement de nouveaux donateurs : 1 079 donateurs ont été recrutés en 2025 contre 1 507 en 2024.

	Nombre de dons 2024	Montant 2024	Don moyen	Nombre de dons 2025	Montant 2025	Don moyen
Donateurs 1 à 3 dons par an	2 701	233 949	87	2 464	233 573	95
Donateurs prélevés	15 568	254 624	16	15 666	255 784	16
Nouveaux donateurs	1 507	48 277	32	1 079	36 184	34
TOTAL DONS	19 776	536 850	27	19 209	525 541	27

Les contributions financières 305 236,56 € (174 033,37 € en 2024)

Ces ressources correspondent aux participations des membres et des partenaires au financement des conventions signées avec le CFSI.

L'utilisation des fonds dédiés 546 094,01 € (227 808,91 € en 2024)

Le CFSI finance les activités de l'exercice par les ressources reçues en cours d'année mais également celles des années précédentes mises en fonds dédiés.

En 2025, le CFSI a utilisé :

- 423 850,84 € sur les fonds dédiés sur les subventions publiques ;
- 75 150,32 € sur les fonds dédiés sur les subventions privées ;
- 47 092,85 € sur les fonds dédiés sur les dons.

Les autres produits : 21 019,29 € (52 352,99 € en 2024)

Les autres produits correspondent aux droits de diffusion facturés aux organisateurs de projections dans le cadre du Festival ALIMENTERRE et à des produits divers de gestion.

Les charges d'exploitation**Les achats et services extérieurs : 516 340,53 € (509 937,50 € en 2024)**

Les achats et les services extérieurs sont en augmentation de 1,3 %.

A l'intérieur de cette rubrique, les variations les plus significatives sont :

- en diminution : les honoraires, les frais de déplacements, d'affranchissement ;
- en augmentation : les dépenses de sous-traitance, de loyer et d'impression ;

Les aides financières : 1 000 020,12 € (715 436,15 € en 2024)

Dans ce regroupement, nous trouvons les dépenses liées aux différents programmes, ce qui inclut les conventions signées avec des membres et des partenaires du CFSI pour les programmes dont les montants exécutés sont en légère progression du fait du calendrier des programmes.

En 2025, 86 conventions ont fait l'objet d'un suivi dont 16 signées au cours de l'exercice. 79 conventions sont en cours au 31/12/2025.

	Montant exécuté en 2024	Montant exécuté en 2025
Membres et partenaires concernés en 2025		
Membres du CFSI : Batik International, CGT, D&C, Essentiel, Essor, Guinée 44, Grdr, Gret, Ifaid, ISF, PSS, Sol, SPF, Xylm	220 132,30	449 469,17
Partenaires CFSI : programme Terres nourricières	376 752,64	443 695,32
1 Association algérienne partenaire de Jousour	31 292,31	
Cellule Algérie (gouvernance, formation, animation)	-36 592,63	
sous total conventions et charges liées aux actions de développement	591 584,62	893 164,49
ALIMENTERRE (Guinée 44, Sol, membres du CFSI)	31 386,81	6 474,92
ALIMENTERRE 17 pôles et relais non membres du CFSI	92 464,72	100 380,71
sous total conventions liées aux actions de sensibilisation	123 851,53	106 855,63
TOTAL	715 436,15	1 000 020,12

Les impôts, taxe et versements assimilés : 35 460,06 € (38 734,28 € en 2024)

Dans cette rubrique, sont regroupés la taxe sur les bureaux, la taxe sur les salaires et les impôts sur les produits financiers, c'est ce dernier montant qui explique la diminution par rapport à 2024.

Les ressources humaines : 703 625,86 € (599 019,76 € en 2024)

Les charges liées aux ressources humaines salariées représentent 32 % du budget hors dotations aux engagements (27 % du total des charges d'exploitation). Ce pourcentage est supérieur à celui de 2024. La variation importante constatée cette année est due :

- en 2024, le CFSI a reçu et constaté dans les comptes de l'exercice, les indemnités de prévoyance liées à la longue maladie d'un salarié pour 60,4 k€ (recours « gagnant » auprès du médiateur suite au refus de l'institution de prévoyance de prendre en charge l'arrêt) ;
- embauche de 2 salariées en CDD pour le programme ALIMENTERRE ;

- départ de Anne-Françoise Taisne et arrivée de Emmanuel Cochon au poste de DG avec une superposition de 2 mois pour le tuilage.

Le niveau des rémunérations est déterminé par une grille de salaires. La valeur du point a évolué de 2 % en 2025 comme prévu au budget.

Les trois salaires annuels bruts les plus élevés se montent à 180 277 €.

Les reports en fonds dédiés 449 301,94 € (1 074 576,21 € en 2024)

La part des subventions affectée à l'exercice mais non utilisée au cours de l'année est mise en report en fonds dédiés pour être utilisée au cours des prochaines années.

En 2025, le CFSI a reporté :

- 432 051,94 € sur les subventions publiques ;
- 17 250 € sur les fonds privés liées au legs à céder.

Les autres charges : 26 832,71 € (45 190,48 € en 2024)

Les autres charges sont en diminution de 280 %. Elles incluent principalement :

- les droits de diffusion des films qui sont refacturés aux organisateurs pour 25 026,50 € ;
- les charges diverses de gestion courante pour 1 806,21 €.

Produits financiers et charges financières

Les produits financiers : 16 065,10 € (29 967,77 € en 2024)

Les produits financiers représentent les intérêts issus des placements des livrets.

Les charges financières : 0 € (821,51 € en 2024)

Les charges financières en 2024 correspondaient aux différences négatives de change du dinar algérien pour les derniers flux financiers sur le Programme Jousour.

Charges exceptionnelles

La nouvelle réglementation comptable impose une classification différente des dépenses appelées auparavant « dépenses exceptionnelles ». Elles sont maintenant enregistrées en charges diverses de gestion.

3.8. Autres informations

Contributions volontaires à titre gratuit

Les contributions volontaires à titre gratuit sont comptabilisées pour prendre en compte les apports en nature des membres et des organisations partenaires des programmes. Elles se montent à 3 557,53 € (6 833,37 € en 2024) mais ne sont pas incluses dans le compte de résultat. Elles apparaissent en bas de tableau.

En complément, le CFSI estime le nombre de bénévoles mobilisés sur ces différentes activités à 50 équivalents temps plein.

Ressources humaines

Effectif salarié au 31/12/2025 : 9,9 équivalents temps plein.

Les trois principaux dirigeants du CFSI sont les membres élus du bureau (président, vice-président, trésorier) qui assument leur fonction à titre bénévole.

Avantages en nature (dirigeants et bénévoles) : néant

Fonctionnement statutaire et gestion désintéressée

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de direction. Seuls les frais de déplacements des membres du conseil de direction résidant en province et venant à Paris pour les réunions statutaires sont remboursés sur justificatif (billet SNCF). Le montant total des remboursements réalisés en 2025 s'élève à 1 502,66 € (1 019,40 € en 2024).

Liste des filiales et autres organismes

Néant

Agrément du Don en Confiance

En mars 2025, le CFSI a obtenu la reconduction de son agrément triennal par le Don en Confiance.

Commissaire aux comptes

Les comptes de l'exercice sont certifiés par le Cabinet Doucet Beth et Associés. Le montant des honoraires versés s'élève à 18 043,20 € TTC.

Faits postérieurs à l'exercice et perspectives d'activités

Suite aux événements qui ont marqué l'année 2025 (baisse générale de l'APD et décision de refus de l'AFD sur renouvellement du CAAC), l'équipe poursuit la mise en œuvre des actions bénéficiant de cofinancements pluriannuels (programme Coopérer autrement en acteurs de changement, programme Terres nourricières). Elle se mobilise, également, pour la recherche de nouveaux partenariats financiers et le renforcement des partenariats anciens et de certains investissements dans l'appel à la générosité. En parallèle, avec le soutien des instances de gouvernance, le CFSI réfléchit à son avenir et s'efforce notamment de trouver des ressources pour lancer un processus expérimental autour de la mutualisation.

4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

4.1. Description du modèle socio-économique du CFSI

Le CFSI est une plate-forme associative qui regroupe des organisations engagées dans la promotion des droits humains et la lutte contre les inégalités. Il agit en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables et solidaires et renforce les organisations des sociétés civiles. Il favorise le dialogue et un travail collectif entre ses membres pour leur permettre d'agir plus efficacement avec les populations et les organisations qu'ils soutiennent. Il soutient des initiatives concrètes à l'international, sensibilise l'opinion publique et mène des actions de plaidoyer auprès des responsables politiques et économiques.

Les missions sociales du CFSI se concentrent autour de trois métiers :

- animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs sur une entrée sectorielle ou géographique ;
- mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et / ou partenaires ;
- production et diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

Le financement du CFSI est assuré par la générosité du public, par des bailleurs de fonds publics et privés et par les apports de ses membres et de ses partenaires sous forme de cotisation et d'apports à des projets.

4.2. Politique de réserves

Les réserves du CFSI se montent au 31 décembre 2025, à 2,1 mois d'activité (fonds propres inscrits au bilan / total mensuel des emplois hors dotation aux engagements). Ce ratio est légèrement inférieur à celui constaté au 31/12/2024 du fait de l'augmentation du volume de dépenses et du résultat de l'exercice. Une réserve correspondant à trois mois d'activité serait nécessaire pour garantir une pérennité des actions.

4.3. Règles d'établissement du compte d'emploi des ressources (CER)

Les règles d'établissement du compte d'emploi des ressources ont été définies par le Conseil de direction de décembre 2009 puis arrêtées par le Conseil de direction de mai 2010.

Définition des missions sociales

Les missions sociales du CFSI correspondent aux axes programmatiques définis par le conseil de direction en 2010 et réaffirmés dans le cadre stratégique adopté par l'assemblée générale de juin 2017 :

- *agriculture et alimentation* qui correspond à un ensemble d'actions en faveur du développement de l'agriculture familiale et paysanne et de la promotion du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire ;
- *société civile et participation* qui vise d'une part à favoriser des coopérations autour d'enjeux partagés et d'autre part à renforcer les organisations de la société civile pour qu'elles participent à la définition et au suivi des politiques publiques.

Principes d'affectation des coûts

Les coûts sont imputés dans la comptabilité analytique qui intègre les trois rubriques du CER :

- les missions sociales où figurent tous les coûts directs liés aux activités réalisées, en France ou à l'étranger, dans le cadre de ces missions ;
- les frais de recherche de fonds où figurent tous les coûts d'appel à la générosité du public, de recherche des fonds privés et des fonds publics ;
- les frais de fonctionnement où sont inclus tous les coûts indirects des activités et les coûts de structure et de direction générale.

Les frais de personnel sont imputés aux différentes rubriques du CER en fonction des temps passés par les salariés sur les activités liées à leur poste. A cet effet, chaque salarié remplit une feuille temps mensuelle. Celle-ci permet d'imputer :

- le temps de travail dédié à la mise en œuvre des missions sociales qui disparaîtrait si la mission sociale n'existait plus (appui, animation, étude) ;
- le temps de travail correspondant à la recherche de fonds ;
- le temps de travail nécessaire à la direction, l'administration générale de l'association, à la vie associative et à la communication institutionnelle.

Principes d'affectation des ressources aux missions sociales

L'affectation des ressources aux missions sociales (ressources issues de la générosité du public, subventions et autres ressources) est réalisée à partir des budgets d'activité :

- ceux comprenant des ressources publiques et privées font l'objet d'une convention avec les bailleurs indiquant la répartition des fonds publics et des fonds issus de la générosité du public ;
- les budgets d'activités comprenant seulement des ressources issues de la générosité du public (ex. appels à initiatives sur fonds propres) sont votés par le Conseil de direction dans le cadre du vote du budget général lui-même approuvé par l'assemblée générale ou le cas échéant lors d'un vote spécifique.

Cette répartition est, si nécessaire, ajustée en cours d'exercice dans le cadre du suivi budgétaire et en fin d'exercice lors de l'arrêté des comptes en fonction des financements obtenus et des dépenses engagées.

Principes concernant le financement des frais de recherche de fonds et le fonctionnement

Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés par :

- une quote-part des ressources publiques et privées finançant les missions sociales conformément au pourcentage autorisé par les bailleurs de fonds (généralement 12 % pour ceux financés par l'AFD) ;
- les ressources spécifiques comme les cotisations des organisations membres du CFSI ;
- la part éventuelle non financée par ces différentes ressources est financée par les ressources issues de la générosité du public. Elle est indiquée dans le CER. L'excédent éventuel de ces ressources finance les frais de recherche de fonds et exceptionnellement les frais de structure.

4.4. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
1- Produits liés à la générosité du public	574 630	574 630	554 350	554 350
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	574 630	574 630	554 350	554 350
- Dons manuels	525 601	525 601	536 850	536 850
- Legs, donations et assurances-vie	49 030	49 030	0	0
- Mécénat	0	0	17 500	17 500
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 – Produits non liés à la générosité du public	692 271	0	589 027	0
2.1 Cotisations sans contrepartie	32 420		33 425	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	317 500		299 164	
2.4 Autres produits non liées à la générosité du public	342 351		256 438	
3 - Subventions et autres concours publics	900 493		1 629 891	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisation de fond dédiés antérieurs	546 094	47 093	227 809	97 720
Total produits	2 713 488	621 723	3 001 077	652 070
Charges par destination				
1 - missions sociales	1 563 221	164 139	1 280 697	271 299
1.1 Réalisées en France	725 541	3 910	665 576	3 135
- Actions réalisées par l'organisme	629 752	3 910	564 579	3 135
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	95 789	0	100 998	0
1.2 Réalisées à l'étranger	837 680	160 228	615 121	268 164
- Actions réalisées par l'organisme	29 096	0	48 392	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	808 584	160 228	566 729	268 164
2 - Frais de recherche de fonds	298 608	282 436	276 533	267 614
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	281 235	281 235	267 614	267 614
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	17 373	0	8 919	0
3 - Frais de fonctionnement	438 081	176 349	352 788	113 156
4 - Dotations aux amortissements et dépréciations	8 586	0	10 088	0
5 - Impôts sur les bénéfices	3 856		6 172	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	432 052	0	1 074 576	0
Total charges	2 744 404	621 723	3 000 854	652 070
Excédent ou déficit	-30 915	0	223	0

4.5. CROD des contributions volontaires en nature (CVN)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- contributions volontaires liées à la générosité du public	0	0	396	15
Bénévolat				
Prestations en nature	0		381	
Dons en nature		0	15	15
2- contributions volontaires non liées à la générosité du public	3 558		6 833	0
3- concours publics en nature	0	0	0	0
Prestations en nature				
Dons en nature		0		
TOTAL	3 558	0	7 229	0
charges par destination				
1- contributions volontaires aux missions sociales	3 558	0	7214	0
Réalisées en France	5 797		380	
Réalisées à l'étranger	-2 239	0	6 833	0
2- contributions volontaires à la recherche de fonds				
3- contributions volontaires au fonctionnement	0	0	15	15
TOTAL	3 558	0	7 229	15

4.6. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD (charges et CVN)

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination (CROD)

	Missions sociales		Frais de rech de fonds		Générosité du public	Autres ressources	Frais de fonct.	Dot amort	Impôts	Report en fonds dédiés	TOTAL DU CR
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger							
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises						0					0
Autres achats	89 410		0		207 863		219 068				516 341
Aides financières	66 551	95 789	29 096	808 584							1 000 020
Impôts, taxes et versements assimilés	0		0		0	0	8 808				8 808
Salaires et traitements	279 321		0		36 594	10 871	125 580				452 366
Charges sociales	168 620		0		19 148	6 501	83 643				277 911
Dotations aux amortissements	0				380			8 586			8 967
Reports en fonds dédiés					17 250					432 052	449 302
Autres charges	25 850						983				26 833
Charges financières	0		0				0				0
Charges exceptionnelles	0				0		0				0
Impôt sur les bénéfices									3 856		3 856
TOTAL	629 752	95 789	29 096	808 584	281 235	17 373	438 081	8 586	3 856	432 052	2 744 404

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	en France	à l'étranger			
Mises à disposition gratuites de biens		0			
Personnel bénévole	5 797	-2 239			3 558
TOTAL	5 797	-2 239	0	0	3 558

4.7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

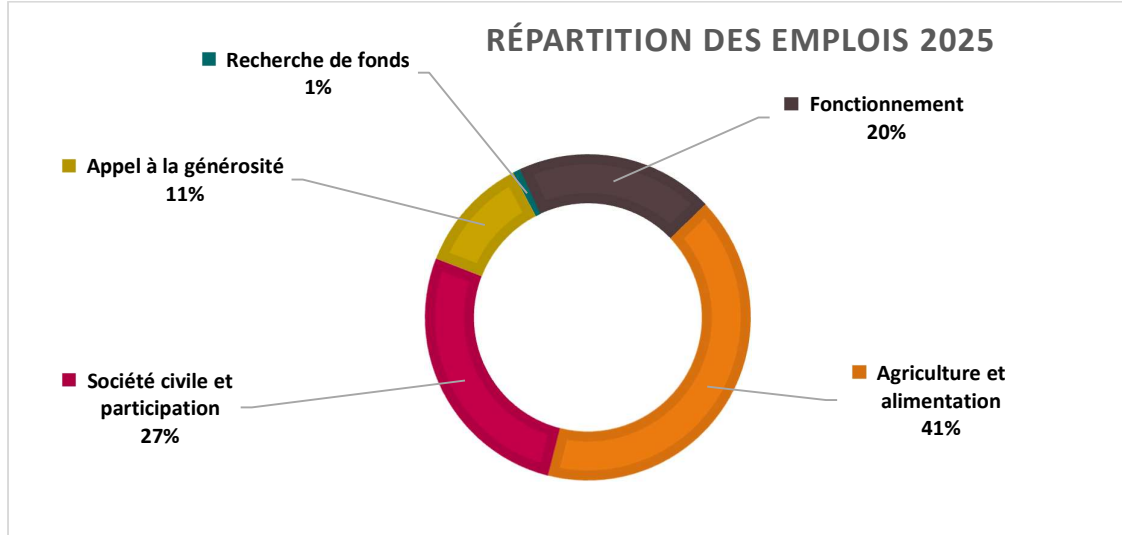
EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - missions sociales	164 139	271 299	1 - ressources liées à la générosité du public	574 630	554 350
1.1 réalisées en France	3 910	3 135	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- actions réalisées par l'organisme	3 910	3 135	1.2 Dons, legs et mécénat	574 630	554 350
- versements à un organisme agissant en France	0	0	- Dons manuels	525 601	536 850
1.2 Réalisées à l'étranger	160 228	268 164	- Legs, donations et assurances-vie	49 030	0
- actions réalisées par l'organisme	0	0	- Mécénat	0	17 500
- versements à un organisme agissant à l'étranger	160 228	268 164	1.3 Autres produits liés à la GP		
2 - frais de recherche de fonds	281 235	267 614			
2.1 frais d'appel à la générosité du public	281 235	267 614			
3 - frais de fonctionnement	176 349	113 157			
TOTAL DES EMPLOIS	621 723	652 070	TOTAL DES RESSOURCES	574 630	554 350
4 - dotations aux provisions et dépréciations	0	0	2 - reprises sur provisions et dépréciations		
5 - reports en fonds dédiés de l'exercice	0	0	3 - utilisation des fonds dédiés antérieurs	47 093	97 720
Excédent de la générosité du public de l'exercice			Déficit de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	621 723	652 070	TOTAL	621 723	652 070
			ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	146 792	146 792
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la GP	0	0
			ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	146 792	146 792
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- contributions volontaires aux missions sociales	0	0	1- contributions volontaires liées à la GP	0	15
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2- contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature		15
3- contributions volontaires au fonctionnement	0	15			
TOTAL	0	15	TOTAL	0	15

4.8. Répartition des emplois de l'exercice

Ventilation des emplois par nature de charges

	missions sociales	recherche de fonds	Fonction- nement	2025
Edf	0	0	1 215	1 215
Fournitures bureau et entretien	275	224	3 039	3 539
Photocopies et copieur	0	0	856	856
Sous total fournitures	275	224	5 111	5 610
Sous-traitance	9 914	158 209	40 683	208 806
Loyers et charges locatives	92	1 907	94 162	96 161
Entretien, assurance, documentation	7 246	0	32 803	40 049
Honoraires - expertises	1 255	0	25 111	26 366
Impression publication	3 166	11 169	1 642	15 976
Déplacements et frais de mission	56 734	0	6 498	63 232
Affranchissements téléphone fax	1 094	32 411	2 282	35 787
Autres services extérieurs	9 634	3 944	10 776	24 354
Sous total achats et services	89 134	207 639	213 957	510 731
Impôts et taxes	0	0	12 664	12 664
Sous total impôts et taxes	0	0	12 664	12 664
Salaires	279 321	47 466	125 580	452 366
Cotisations sociales	168 620	25 649	83 643	277 911
Sous total ressources humaines	447 941	73 114	209 222	730 278
Charges diverses de gestion	25 850	0	983	26 833
Convention actions développement	992 511	0	0	992 511
Convention sensibilisation concertation	7 509	0	0	7 509
Sous total autres charges	1 025 870	0	983	1 026 853
Dotations aux amortissements	0	380	8 586	8 967
Sous total dotations aux amortissements	0	380	8 586	8 967
<u>Sous total charges d'exploitation</u>	1 563 221	281 358	450 523	2 295 102
Charges financières	0	0	0	0
<u>sous total charges financières</u>	0	0	0	0
charges exceptionnelles /prov risque	0	0	0	0
<u>sous total charges exceptionnelles</u>	0	0	0	0
Emplois de l'exercice	1 563 221	281 358	450 523	2 295 102
Engagement à réaliser sur subvention	432 052	0	0	432 051,94
Engagement à réaliser sur fonds générosité	0	17 250	0	17 250
Engagement à réaliser sur fonds privés	0	0	0	0
<u>Sous total engagements</u>	432 052	17 250	0	449 302
Total charges du CER	1 995 273	298 608	450 523	2 744 404

Les missions sociales représentent 68 % des emplois de l'exercice (hors engagement), les frais liés à l'appel à la générosité 11 %, le fonctionnement 20 % et les frais de recherche de fonds 1 %.



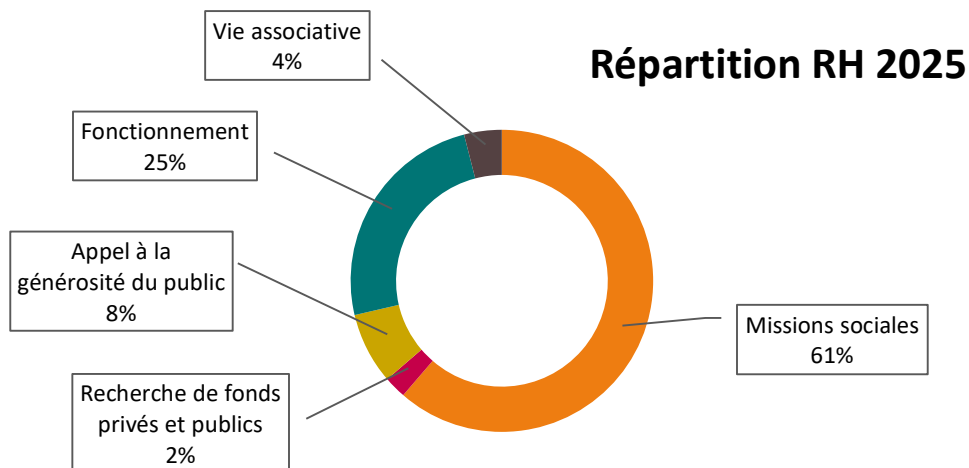
Répartition des ressources humaines

61 % des ressources humaines concernent les missions sociales pour notamment :

- instruire et suivre l'appel à initiatives et assurer la capitalisation du programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao), animer le réseau **ALIMENTERRE** chargé des actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et agir en faveur du droit à l'alimentation par des actions de plaidoyer ;
- instruire et suivre les appels à initiatives, animer le programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (CAAC).

Pour fournir des moyens indispensables à la mise en œuvre des missions sociales, l'équipe salariée s'investit également :

- dans la recherche de fonds (2 % pour les subventions privées et publiques et 8 % pour les appels à la générosité du public) ;
- dans la vie associative, autrement dit le suivi des instances qui déterminent les orientations générales de l'association (4 %), le fonctionnement général de l'association et la communication institutionnelle (25 %).



Détail des missions sociales : 1 563 221 € (1 280 697 € en 2024)

MISSIONS SOCIALES	2023	2024	2025
appel à initiatives agriculture et alimentation (instruction, suivi, mise en œuvre des projets)	661 476	461 946	611 942
campagne ALIMENTERRE (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et plaidoyer)	389 716	430 940	333 589
TOTAL AGRICULTURE ET ALIMENTATION	1 051 191	892 886	945 530
Joussour	291 748	-4 618	0
Coopérer autrement en acteurs de changement	175 942	392 429	617 690
TOTAL SOCIETE CIVILE ET PARTICIPATION	467 690	387 811	617 690
TOTAL DES MISSIONS SOCIALES	1 518 881	1 280 697	1 563 221

Agriculture et alimentation : 945 530 € (892 886 € en 2024)

La phase triennale cofinancée par l'Agence Française de Développement vise à renforcer le consommateur local en Afrique de l'Ouest et la sensibilisation des citoyens et des responsables politiques sur cet enjeu. Cette nouvelle phase a débuté en décembre 2023.

Ce Programme bénéficie également de plusieurs cofinancements privés (la Fondation de France, la Fondation Danielle et Nina Carasso, le fonds de dotation Biocoop, Olga, la Fondation Léa Nature, le Fonds de Dotation Equité Partagé, la Compagnie fruitière, la Fondation Crédit Coopératif et de donateurs individuels).

Société civile et participation : 617 690 € (387 811 € en 2024)

La mission sociale, société civile et participation, est cofinancée par l'Agence française de développement pour le programme CAAC et la Fondation de France. Les dons collectés auprès des particuliers participent au financement de ce programme.

Les frais d'appel à la générosité du public et le fonctionnement**Les frais d'appel à la générosité du public : 263 985 € (267 614 € en 2024)**

Les frais d'appel à la générosité sont en diminution par rapport à 2024 en raison de dépenses moins importantes pour l'appel aux dons d'anciens donateurs.

L'équipe du CFSI a réalisé l'ensemble des messages pour les appels à dons. Les opérations de passage au prélèvement et de prospection sont réalisées avec l'appui d'un prestataire extérieur.

Les frais de traitement des dons incluent la saisie des dons réalisée en interne par l'équipe du CFSI ainsi que les frais du prestataire qui a développé le logiciel de gestion, en assure la maintenance et certaines actions en direct (émission des reçus fiscaux).

RATIO DE COLLECTE	2023	2024	2025
collecte brute donateurs individuels	522 364	536 850	525 601
frais d'appel à la générosité	160 735	185 389	197 300
frais de traitement des dons	62 162	82 226	83 935
collecte nette	299 467	269 236	244 365
ratio frais collecte/collecte brute	43%	50%	54%

Les frais de recherche des fonds privés et des fonds publics 17 373 € (8 929 € en 2023)

La recherche et le suivi des fonds privés et publics sont réalisés par l'ensemble de l'équipe impliquée dans l'animation et le suivi des programmes du CFSI avec l'appui de la responsable administrative et financière et de la direction du CFSI.

En 2025, les charges de personnel pour la recherche de fonds (privés et publics) sont en augmentation par rapport à 2024 du fait du rythme des Programmes (dépôt d'AMI à l'AFD pour le CAAC et recherche de nouveaux partenaires).

La vie associative : 39 382 € (32 902 € en 2024)

Les dépenses liées à la vie associative incluent :

- le fonctionnement des instances (déplacements, frais de réunion) ;
- les cotisations à différents collectifs (Don en Confiance, Coordination Sud, F3E) ;
- les ressources humaines correspondantes.

Ces dépenses ont progressé en 2025 compte tenu d'un temps de travail plus important affecté à l'animation des instances et des groupes de travail.

VIE ASSOCIATIVE	2023	2024	2025
Frais des instances	2 830	4 745	4 393
Adhésion à des collectifs	6 527	7 567	5 433
Ressources humaines	14 719	20 590	29 555
TOTAL	24 076	32 902	39 382

Le fonctionnement général : 331 855 € (272 996 € en 2024)

Les charges de fonctionnement représentent 14 % des emplois hors dotation aux engagements.

Elles comprennent :

- les fournitures générales de fonctionnement et les services correspondants imputés au fonctionnement (notamment la maintenance informatique, les honoraires pour l'audit général des comptes du CFSI) ;
- les charges liées au siège social ;
- les ressources humaines (direction et gestion générale) ;
- les amortissements.

FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025
Fournitures, copies, services (informatique, téléphone, cac)	106 913	67 506	80 812
Locaux (location, charges locatives, EDF, entretien)	88 832	89 915	94 587
Ressources humaines	77 550	107 579	147 946
Amortissement (matériel, installation)	9 476	7 996	8 511
TOTAL	282 771	272 996	331 855

La communication institutionnelle : 79 287 € (63 150 € en 2024)

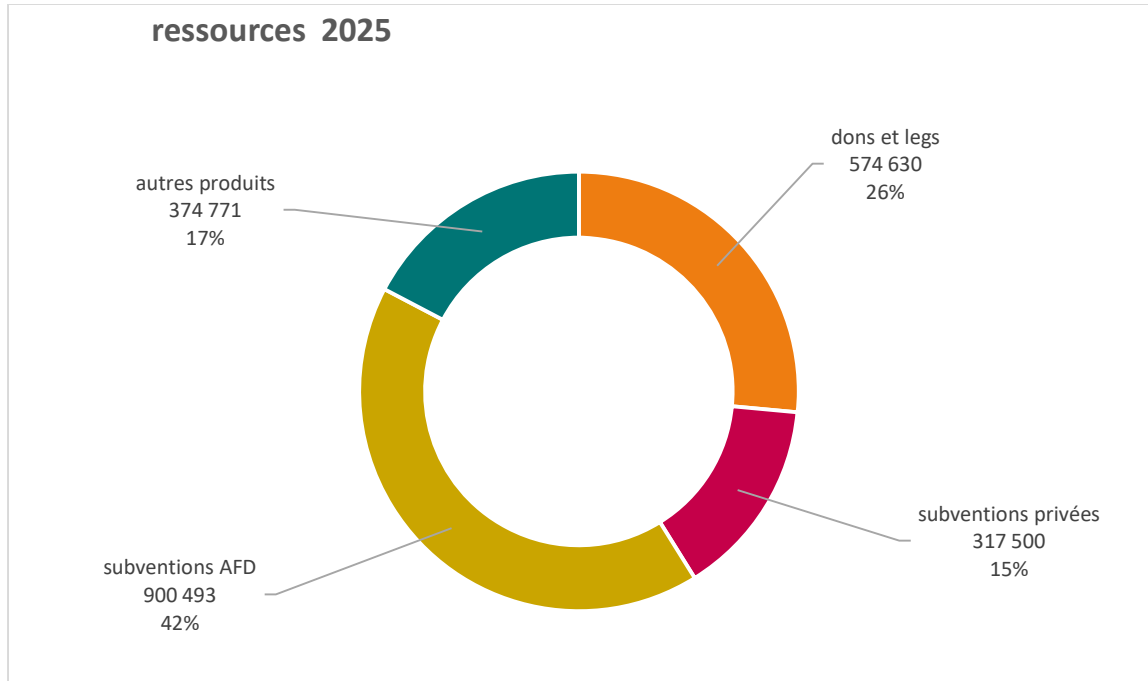
Les frais de communication institutionnelle du CFSI correspondent aux charges liées au développement et à la maintenance du site internet www.cfsi.asso.fr.

Une campagne de communication digitale a été engagée en 2025 ce qui explique l'augmentation des coûts des prestataires.

COMMUNICATION	2023	2024	2025
Fournitures et prestataire (maintenance site, appui)	9 181	12 300	47 490
Ressources humaines	14 182	48 759	31 721
Amortissement (matériel, installation)	9 153	2 092	76
TOTAL	32 516	63 150	79 287

4.9. Les ressources

Les ressources correspondent aux ressources inscrites au compte de résultat. Elles sont affectées aux activités conformément aux règles élaborées par le conseil de direction.



4.10. L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public ont été imputées aux emplois conformément aux règles définies par le conseil de direction du CFSI. Les emplois de l'exercice (2 295 102 €) ont été financés à 27 % par des fonds issus de la générosité du public (soit 621 723 €). 26 % des fonds issus de la générosité du public utilisés en 2025 (hors fonds dédiés) ont financé les missions sociales réalisées durant l'exercice. Aucun fonds n'a été reporté en fonds dédiés ce qui pourrait entraîner un risque pour le financement des conventions projets pluriannuelles signées par le CFSI qui se poursuivent en 2026.

4.11. Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2025

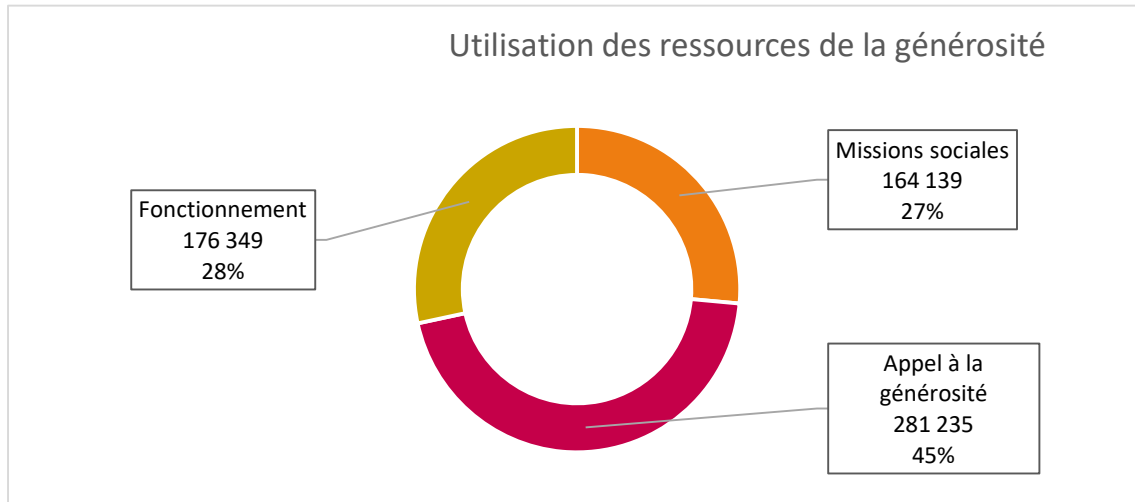
L'utilisation des fonds issus de la générosité du public

En 2025, le CFSI a utilisé 621 723 € de fonds issus de la générosité du public. Ce montant correspond à la collecte de l'année (574 630 €) et à la reprise de fonds dédiés (47 093 €).

Les 621 723 € ont été utilisés de la manière suivante :

- 164 139 € pour les missions sociales. Les fonds utilisés en 2025 ont été, par ordre d'importance, dédiés aux actions de soutien à l'agriculture familiale puis à celles liées au programme société civile et participation. Ces fonds accompagnent les projets de nos membres ou partenaires. 98 % des fonds affectés aux missions sociales ont financé des dépenses engagées à l'étranger ;

- 281 235 € pour l'information des donateurs et la recherche de nouveaux donateurs ;
- 176 349 € pour le fonctionnement. L'affectation de dons pour le financement de la structure CFSI est exceptionnelle. Cette situation est due au rythme de nos projets et à l'exigence des contrôles concernant la gestion des fonds.



Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

La consommation des ressources collectées auprès du public (621 723 €) correspond à la collecte de l'année et à la reprise de fonds dédiés.

Le solde disponible en fin d'année reste identique à celui de fin 2024 (146 792 €) et sera reporté début 2026. Ce report de ressources permet d'agir sur la durée et de concrétiser des engagements sans attendre d'avoir obtenu l'ensemble des ressources disponibles pour démarrer de nouvelles actions.

4.12. Variation des fonds propres liés à la générosité du public (GP)

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
	Montant	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant
Fonds propres avec droit de reprise	72 404	0						72 404
Réserves	74 388							74 388
Report à nouveau (RAN)								0
Excédent ou déficit de l'exercice								0
TOTAL	146 792	0	0	0	0	0	0	146 792

5. CONVENTIONS SIGNEES AVEC DES ORGANISATIONS REPRESENTEES AU CONSEIL DE DIRECTION

5.1. Conventions signées en 2025

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée en mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
CGT	Mutli pays	La transition juste et l'extractivisme – les enjeux syndicaux	15 000	12	02/03/25	28/02/26	15/05/25	Jean-Baptiste Callebout
Essor	Mutli pays	Ruralité et jeunesse au Nord et au Sud	14 994	11	01/05/25	31/03/26	15/05/25	Jean-Philippe Delgrange
Gret	France Sénégal	DIFRAS (Dialogue Interculturel entre jeunesses FRANçaises et Sénégalaises)	14 706	11	30/04/25	31/03/26	15/05/25	Damien Thibault
		Total 2025	44 700					



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

17 rue de Châteaudun
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
www.cfsi.asso.fr

@ : info@cfsi.asso.fr

